

**SELARL CSM² SARLIN CHABAUD MARCHAL
& ASSOCIES (AARPI ERGAOMNES Avocats)**

Siège social : 28, rue Ruffi 30000 NIMES

Cabinet d'Avignon : 4 av. Pierre Sépard 84000 AVIGNON

Courriel : csm2@ergaomnes.fr - **Site internet :** www.ergaomnes-avocats.fr

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
Suite au jugement d'orientation du Juge de l'Exécution
du Tribunal Judiciaire de NIMES du 27 août 2026
EN UN SEUL LOT

Sur la Commune de SAINT-CHAPTES (GARD)
Diverses parcelles de terres agricoles
situées Lieudit PIED MARCET

cadastrées Section AO n° 133 de 10a60ca, n° 134 de 50a90ca,
n° 135 de 26a55ca, n° 137 de 49a86ca, n° 140 de 71a65ca,
n° 165 de 59a90ca et n° 169 de 48a

SUR LA MISE A PRIX DE : 10.000 €
(DIX MILLE EUROS)
OUTRE LES CHARGES

Adjudication fixée à l'audience des ventes du Juge de l'Exécution
du Tribunal Judiciaire de NIMES, au
Palais de Justice, Boulevard des Arènes, du :
JEUDI 10 DECEMBRE 2026 à 9h30

Il sera procédé à la requête de
la CAISSE DE CREDIT MUTUEL D'ALES, S.A.R.L.
à capital variable immatriculée au RCS de NIMES sous
le n° 429 864 481, dont le Siège social est : 15, rue de la
République - 30100 ALES (FRANCE), prise en la per-
sonne de son représentant légal domicilié en cette qualité
audit Siège.

Ayant pour avocat constitué la SELARL SARLIN
CHABAUD MARCHAL & ASSOCIES, Membre de
l'AARPI dénommé ERGA OMNES, Avocats au Barreau
de NIMES (30000) y demeurant : 28 Rue Ruffi - 30000
NIMES.

A la vente des biens ci-après :

Sur la Commune de SAINT-CHAPTES (GARD) :
Lieudit PIED MARCET

Diverses parcelles de terres agricoles en bon état d'entre-
tien d'une surface totale de 03ha17a46ca, exploitées par
les propriétaires et cadastrées :

Section AO n° 133 : lande

Section AO n° 134, n° 137 et n° 169 : vignes de cépage
Grenache noir actuellement exploitées

Section AO n° 135 : terre nue

Section AO n° 140 : anciennes vignes de cépage Carignan
plus exploitées, en attente d'arrachage

Section AO n° 165 : vignes de cépage Carignan noir ac-
tuellement exploitées

Les enchères ne seront reçues que par ministère d'Avocat inscrit au Barreau de NIMES contre récépissé d'une caution
bancaire irrévocable ou un chèque de banque à l'ordre de « Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats » représentant
10 % du montant de la mise à prix, sans que le montant de cette garantie ne puisse être inférieur à 3.000 €.
Le cahier des conditions de vente peut être consulté au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de NIMES
(RG n° 26/00032)

Pour tous renseignements, s'adresser à la SELARL SARLIN CHABAUD MARCHAL & ASSOCIES, Avocat poursui-
vant la vente en son Cabinet 28 Rue Ruffi à NIMES (www.ergaomnes-avocats.fr – www.avoventes.fr).